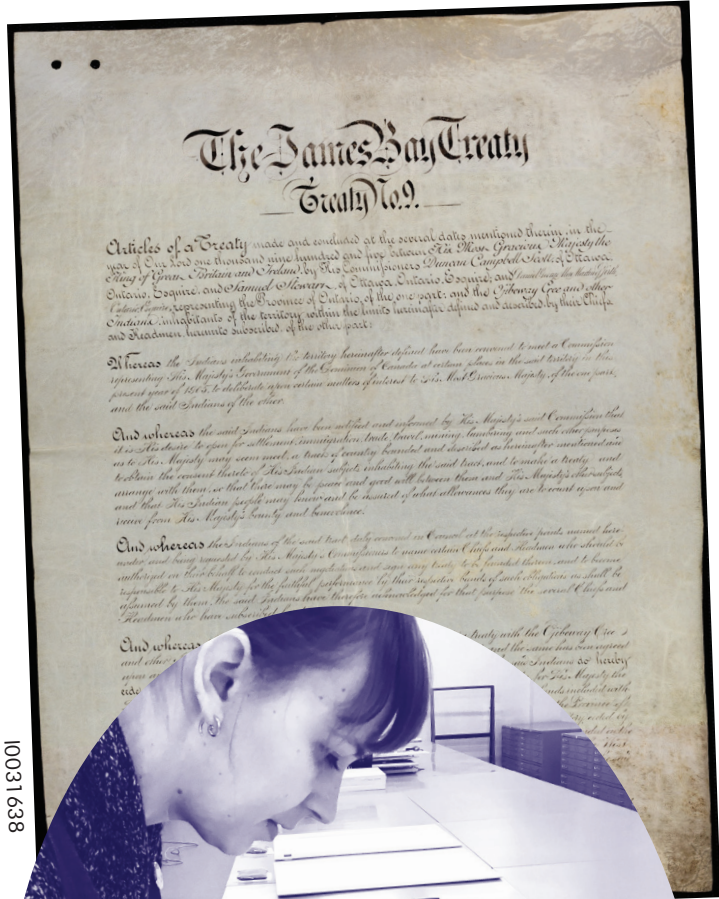


Semaine de reconnaissance des traités 2020

Visitez l'exposition en ligne sur le Traité de la Baie James (Traité n° 9), créée en partenariat par les Archives publiques de l'Ontario, le conseil de Mushkegowuk et le service des archives de l'Université Queen's.



Le Traité de la baie James – (Traité n° 9) est un accord entre les Ojibwés (Anishinaabe), les Cri (y compris les Omushkegowuk) et d'autres nations autochtones (Algonquins) et la Couronne.

L'exposition explore différentes interprétations du Traité de la baie James, le contexte derrière la création du traité et ses conséquences sur les collectivités autochtones, , ainsi que le rôle que les documents d'archives et d'autres formes de souvenirs en sont venus à jouer dans l'histoire du Traité n° 9.

Cette exposition est présentée en six parties:

- Avant le Traité
- Conclusion du Traité
- Après la signature du Traité
- Un journal découvert
- Un document en évolution
- Sources utilisées et autres ressources



Les Archives publiques de l'Ontario détiennent l'un des deux copies écrites originales du document du Traité de la baie James de 1905-1906, et le document signé pour les adhésions faites au traité en 1929-1930.

La présente exposition remplace une exposition plus ancienne créée pour le centenaire du traité en 2005 en intégrant le point de vue des Omushkegowuks concernant le traité, en intégrant des découvertes archivistiques récentes et en mettant en valeur la manière dont les Archives publiques de l'Ontario ont mis le document écrit du traité à la disposition des collectivités signataires.

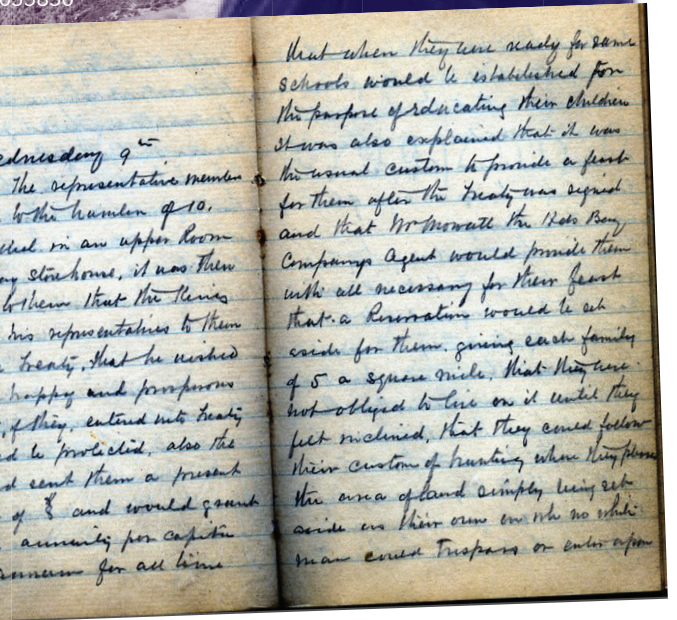
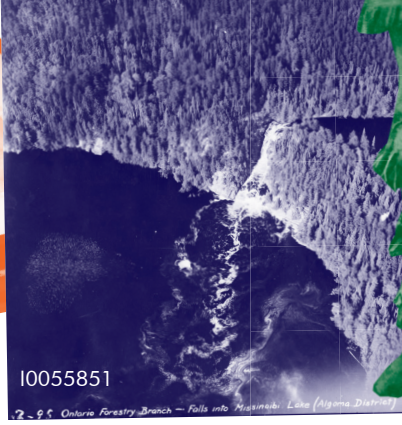


Photo de pages tirées du journal de MacMartin avec la permission des Archives de l'Université Queen's. Photo de Miyopin Cheechoo avec la permission de Christina Nielsen.



Pour en savoir plus, visitez l'exposition en ligne du Traité de la Baie James (Traité n° 9) sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario: ontario.ca/archives.

